

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

Dépôt du rôle général de perception

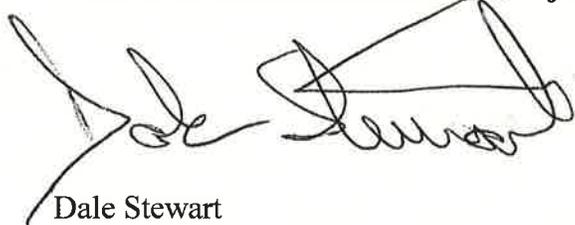
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2021 est complété et déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-ville, Ville de Léry, et qu'il sera procédé à l'expédition des comptes de taxes dans les délais impartis.

Ce rôle général comprend les taxes imposées et à prélever pour l'année 2021, soit la taxe sur les immeubles fonciers imposables, la taxe sur les immeubles non résidentiels, agricoles et terrains vagues desservis, la taxe pour l'enlèvement des matières résiduelles, les tarifs pour l'eau, les eaux usées et le service de dette (secteurs concernés).

Le premier versement des taxes devra être acquitté en totalité le ou avant le 15 mars 2021, le deuxième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 14 juin 2021, et le troisième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 13 septembre 2021.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 8^e jour du mois de février 2021.



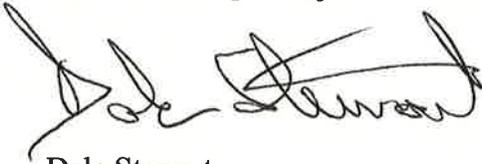
Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 8 h et 12 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 10 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2021.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier